

**DÉCISION DU MAIRE N° DEC 111\_24\_CP**

**RÉFECTION DE TROTTOIRS RUE DU PRÉ DU ROY  
ET LOTISSEMENT DE L'ÉGLISE**

Le Maire de la commune de Bordères,

- Vu la délibération n°6.4.2020 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, reçue en Préfecture le 28 mai 2020, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code des marchés publics,
- Considérant la consultation effectuée auprès de l'entreprise LAPEDAGNE pour la réfection des trottoirs du lotissement de l'Église et d'une portion de la rue du Pré du Roy, préalablement à la réfection de la voirie suite à la réalisation des travaux de construction du réseau d'assainissement collectif,
- Vu le devis n°24-189 en date du 04 juin 2024 de la l'entreprise LAPEDAGNE, d'un montant 11 889,60 € H.T.,
- Vu l'avis de la Commission Bâtiments et Travaux,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La réalisation des travaux de réfection des trottoirs de la rue du Pré du Roy et du lotissement de l'Église est confiée à l'entreprise LAPEDAGNE Travaux Publics, 32 avenue Charles de Gaulle, à COARRAZE (64), pour un montant de 11 889,60 € H.T., soit 14 267.52 € T.T.C.

**Article 2 :**

La Commune de Bordères sollicite une subvention :

- du Conseil départemental à hauteur de 4 755,84€ (quatre mille sept cent cinquante-cinq euros quatre-vingt-quatre centimes), représentant 40% du montant H.T. des travaux subventionnables.

Elle s'engage à s'acquitter de sa part d'autofinancement. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

**Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Elle fera

Envoyé en préfecture le 06/06/2024  
Reçu en préfecture le 06/06/2024  
Publié le 06/06/2024 S<sup>2</sup>LOW  
ID : 064-216401372-20240606-DEC\_111\_24\_CP-DE

l'objet d'une publication par voie d'affichage en mairie et  
LAPEDAGNE Travaux Publics.

**Article 4 :**

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Bordères,  
Le 06 juin 2024

Le Maire,  
Michel MINVIELLE-GUILLEMARNAUD

